

UNE CONVENTION DE POSTE ÉPHÉMÈRE ENTRE LA FRANCE ET LA LORRAINE EN 1700 (ou les vellétés d'indépendance postale du Duc Léopold de Lorraine)

Robert ABENSUR

CONFÉRENCE DU 7 FÉVRIER 2004

En novembre 1698, le Duc Léopold de Lorraine entre dans ses États redevenus indépendants à la suite du Traité de Ryswick.

Le service postal est, à cette date, entre les mains de la Ferme des Postes de France dirigée par le groupe Pajot-Rouillé. Ces derniers offrent de reprendre à bas prix le bail des postes de Lorraine. Les dirigeant lorrains refusent et préfèrent le confier à un lorrain. Ils imaginent un service postal lorrain indépendant par lequel transitera, au bénéfice de la Lorraine, la correspondance internationale.

Ils proposent à la France une Convention postale avec diverses modalités dont un échange gratuit des correspondances. Mais c'est un accord de partage des taxes qui sera retenu et rapidement mis à mal par la Ferme de France qui suscitera de nombreuses difficultés durant l'année 1700. À la fin de cette année le Duc de Lorraine acceptera de céder le bail des Postes de Lorraine au fermier des postes de France, n'obtenant que la nomination à ses frais d'un contrôleur au bureau de Nancy.

De nombreuses lettres de l'année 1700, et des documents d'archives, viennent illustrer ce court mais intéressant épisode de l'histoire postale franco-lorraine.



Lettre simple de Paris pour Nancy du 27 février 1700
taxée cinq sols dont trois revenant à la Ferme de France
et deux à la Ferme de Lorraine.



Lettre simple de Strasbourg pour Nancy du 4 octobre 1700
taxée cinq sols dont trois revenant à la Ferme de France
et deux à la Ferme de Lorraine.

Paris le 27 - Fevris 1700

A M^{rs} le 4^e Octobre 1700



Enveloppe de Paris pour Nancy de 1700 qui "peze $\frac{3}{4}$ " taxée 13 sols dont huit revenant à la Ferme de France et cinq à la Ferme de Lorraine.

A Paris le 19 Mars 1700